



D3310-Direction de la commande publique-Marchés

DECISION DU MAIRE N° d.2025.106

Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux conclus par la ville de Versailles entre le 9 mai et le 10 septembre 2025, dont le montant ne justifie pas le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité et de leurs avenants

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 alinéa 4, L.2122-23, L.2131-1, L.2131-2, 4°, D.2131-5-1 et R.2131-6 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2124-1 et R.2124-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure formalisée, les articles L.2122-1 et R.2122-1 et suivants relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence, les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée, les articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants relatifs aux conditions de modification d'un marché public, et les articles L.2125-1 et R.2162-15 et suivants relatifs aux modalités de passation des concours ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité ;

Vu l'arrêté municipal n° A.2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles ;

Vu le budget de l'exercice en cours,

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des marchés et avenants conclus sur la base de la délégation qu'il a reçue à cet effet dans le cadre de la délibération n°D.2020.05.18 du 27 mai 2020.

La liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés suite à procédures dont le montant ne justifie pas le transfert au contrôle de légalité et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 9 mai 2025 et le 10 septembre 2025 est la suivante :

DECIDE :

- 1) Formation sécurité – Lot n°1 « Secourisme et ergonomie pour la ville de Versailles, le CCAS, la CAVGP, les villes de Viroflay et la Celle-Saint-Cloud » - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes conclu avec la société OFPS domiciliée 33 rue Montaigne, 78140 Vélizy-Villacoublay, suite à une procédure adaptée ouverte pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 60 000,00€ HT pour sa durée totale.
- 2) Formation sécurité – Lot n°2 « Habilitation électrique pour la ville de Versailles, la CAVGP et la ville de Viroflay » - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes conclu avec la société ADAPSA domiciliée 163 boulevard St Denis, 92400 Courbevoie, suite à une procédure adaptée ouverte pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 33 000,00€ HT pour sa durée totale.
- 3) Formation sécurité – Lot n°3 « Sécurité incendie pour la ville de Versailles, le CCAS, la CAVGP, les villes de Viroflay et la Celle-Saint-Cloud » - Accord-cadre mono-attributaires à bons de commandes conclu avec la société SOFIS domiciliée 7 rue du Tog Ru, 56550 Belz, suite à une procédure adaptée ouverte pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 51 000,00€ HT pour sa durée totale.
- 4) Formation sécurité – Lot n°4 « CACES (conduite d'engins) pour la ville de Versailles, la CAVGP, les villes de Viroflay et la Celle-Saint-Cloud » - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes conclu avec la société Kiloutou domiciliée 1 rue des précurseurs, 59491 Villeneuve d'Ascq, suite à une procédure adaptée ouverte pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification. Cet

accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 68 000,00€ HT pour sa durée totale.

- 5) Acquisition d'armes de poing et de pièces détachées et prestations de maintenance curative et préventive pour les armes de poing de la Police Municipale de Versailles – Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société La Mousqueterie internationale domiciliée 89 rue de la station 95130 Franconville, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour une durée de 4 ans à compter du 17 juin 2025. Cet accord-cadre est conclu sans montant minimum, mais avec un montant maximum fixé à 25 000 euros HT.
- 6) Travaux de réfection de la couverture du bâtiment, sis 67 rue Royale - Marché conclu avec la société IDF Toiture domiciliée 21 rue du Bourdon Saint Denis 60520 Thiers sur Theve suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable et pour un montant global et forfaitaire de 90 823,70 € HT. La durée du chantier est estimée à 18 semaines.
- 7) Fourniture et travaux d'installation de grillages et clôtures pour les équipements, notamment sportifs, de la Ville de Versailles - Lot 2 « Pare ballons » - Avenant n°1 à l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société HUCK OCCITANIA domiciliée RN 126 Les Clauzolles 81470 MAURENS-SCOPONT ayant pour objet l'augmentation du seuil maximum afin de permettre à la Ville de Versailles de poursuivre l'exécution du marché. Cet avenant modifie le seuil maximum de l'accord-cadre, qui s'élève désormais à 92 000 € HT, soit une augmentation de 15%.
- 8) Fourniture d'accès à la plateforme « Moniteur des ventes » avec solution de paiement – Marché conclu avec la société DROUOT SI domiciliée 18 boulevard Montmartre 75009 Paris suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour une durée d'un an à compter de la date de notification. La rémunération du prestataire repose sur une commission de 9,6% sur le prix des biens vendus payée par l'acheteur.
- 9) Fourniture et livraison d'un véhicule de type berline hybride pour la Ville (Service RH) - Marché conclu avec la société SERVICES ET TRANSACTIONS AUTOMOBILES (STA), domiciliée 6 route nationale 10 - 78320 - La Verrière, dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 18 336,68 € HT. Le délai de livraison est de 110 jours à compter de la notification du marché.
- 10) Mission d'assistance au recrutement - Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société MORGAN PHILIPS HUDSON ayant pour objet le transfert des responsabilités contractuelles de ce dernier à la société FYTE. L'avenant n'entraîne aucune modification substantielle du marché. L'accord-cadre à marchés subséquents sans montant minimum et avec un montant maximum de 160 000,00 € HT reste inchangé.
- 11) Tierce maintenance applicative pour le logiciel SAP Business Objects - Avenant n°2 à l'accord-cadre conclu avec la société DECIVISION ayant pour objet la prolongation de la durée du marché du 28 juin 2025 au 30 septembre 2025. Le seuil maximum de cet accord-cadre reste fixé à 200 000 € HT.
- 12) Tierce maintenance applicative du logiciel QMATIC utilisé pour la gestion de l'accueil du public - Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société QMatic ayant pour objet le transfert du contrat à la société LAFI. Cet avenant est sans incidence financière.
- 13) Travaux de renforcement des remblais de la cour intérieure de la crèche "le chat botté" - Marché conclu avec la société Keller domiciliée 38 rue du Séminaire - 94550 Chevilly Larue suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour une durée de 15 mois à compter de la notification du marché, pour un montant de 89 195,43 €HT.
- 14) Travaux de peinture et de revêtements de sols sur l'école Honoré de Balzac à Versailles - Marché conclu avec la société SCHANG domiciliée 86 rue de Paris, 91120 Palaiseau, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour une durée de cinq semaines à compter de la date de notification de l'ordre de service global de démarrage. Ce marché est conclu pour un montant de 39 778,26 euros HT.
- 15) Travaux de réfection de la couverture de la toiture à l'école maternelle Vieux Versailles - Marché conclu avec la société DESCHAMPS domiciliée 16 rue Léopold Rechossiere, 93 300 Aubervilliers, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour une durée de sept semaines à compter de la date de notification de l'ordre de service global de démarrage. Ce marché est conclu pour un montant de 99 998,43 euros HT.

- 16) Mission de maîtrise d'œuvre sur des travaux de renforcement des remblais de la cour intérieure de la crèche "le chat botté" - Marché conclu avec la société Edouard BOURDON domiciliée 110 bd de la Villette - 75019 PARIS suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 16 mois à compter de la notification du marché, pour un montant de 9 000,00 €HT.
- 17) Fourniture et livraison de livres pour la Ville de Versailles et son CCAS (2 lots) - Lot 2 « Livres numériques pour tout public » - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société LIBRAIRIE LE DIVAN , domiciliée au 203 rue de la convention 75015 Paris, suite à une procédure adaptée (petit lot) pour une durée de 4 ans et pour un montant maximum de 8 000 € HT.
- 18) Fourniture et livraison de livres pour la Ville de Versailles et son CCAS (2 lots) - Lot 6 « Livres d'occasion pour les ouvrages n'étant plus édités : fictions, documentaires et bandes dessinées pour tout public » - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société SARL LE LIVRE BLEU, domiciliée au 18 rue de Montreuil 78000 Versailles, suite à une procédure adaptée (petit lot) pour une durée de 4 ans, et pour un montant maximum de 8000 € HT.
- 19) Fourniture et livraison de trois fourgonnettes électriques pour la Ville de Versailles - Marché conclu avec la société CITROEN TRUJAS, domiciliée 551 avenue des Bouleaux - 78190 Trappes, dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 80 517,20 € HT. Le délai de livraison est de 270 jours à compter de la notification du marché.
- 20) Destruction confidentielle et recyclage d'archives de la Ville de Versailles - Avenant n°1 conclu avec la société La Corbeille Bleue ayant pour objet la modification de l'indice de révision des prix applicable au marché initial qui était erroné.
- 21) Tierce maintenance applicative du progiciel Planitech Essentiel - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société JES domiciliée 5 rue G. Marconi 44800 Saint-Herblain suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour une durée de 4 ans à compter du 25 août 2025. Cet accord-cadre a un montant minimum fixé à 2 092,45 euros HT et un montant maximum fixé à 200 000 euros HT.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.